

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Aurélien Clerc et consorts - Un taux de création d'entreprises élevé
mais une forte émigration? (24_INT_95)

Rappel de l'intervention parlementaire

Une récente étude de l'entreprise Crif SA mentionne que 7'519 entreprises ont déménagé leur siège en 2023 dans un autre canton. Selon cette étude, le canton de Vaud a enregistré une « perte » de 73 entreprises en 2023, représentant le moins bon résultat au niveau Suisse. Bien que le taux de création d'entreprises soit supérieur à la moyenne nationale et que le nombre d'implantations d'entreprises étrangères soit stable (rapport d'activité 2023 du SPEI), cette situation soulève un certain nombre de questions que j'ai l'honneur de poser au Conseil d'Etat :

1. Quelles sont les pertes fiscales estimées résultant des déménagements des sièges sociaux des entreprises vaudoises vers d'autres cantons en 2023 ?

2. Quel est le nombre d'emplois perdus dans le canton de Vaud à la suite de ces déménagements de sièges sociaux ?

3. Quelles régions du canton sont les plus touchées par cette perte d'emplois ?

4. Quelles sont les mesures existantes ou envisagées par le conseil d'Etat pour éviter ces déménagements ?

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a l'honneur de répondre comme suit aux questions posées par la présente interpellation :

1. Quelles sont les pertes fiscales estimées résultant des déménagements des sièges sociaux des entreprises vaudoises vers d'autres cantons en 2023 ?

Le Conseil d'Etat ne dispose pas de données pertinentes permettant de répondre à cette question. L'étude mentionnée consiste en un recensement du nombre de transferts de siège d'entreprise d'un canton à un autre, au travers des données du registre du commerce. Or, de tels changements de siège n'ont pas les mêmes conséquences fiscales selon qu'il s'agisse de personnes morales ou de raisons individuelles, ou encore que l'entreprise ait conservé un établissement stable dans le canton de Vaud malgré le déménagement de son siège. Sans connaître le détail précis de chacun des cas individuels - par ailleurs protégés par le secret fiscal -, une estimation de potentielles pertes fiscales pour l'année 2024 est impossible.

2. Quel est le nombre d'emplois perdus dans le canton de Vaud à la suite de ces déménagements de sièges sociaux ?

Les données disponibles ne permettent pas de répondre à cette question. La statistique structurelle des entreprises (STATENT), établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS), peut permettre d'identifier les entreprises qui ont quitté le canton ou s'y sont établies, ainsi que le nombre d'emplois qui leur sont liés. Toutefois, les données les plus récentes datent de 2022 et il n'est pas possible de distinguer l'emploi des sièges sociaux de celui des succursales.

Par ailleurs, le périmètre d'étude utilisé par l'entreprise Crif SA – citée par l'interpellant et qui se base sur des données issues du registre du commerce – ne correspond ni à celui de la STATENT, ni à celui de la Direction générale de la fiscalité (entreprises assujetties à l'impôt cantonal). Il n'est donc pas possible d'établir des liens entre les différents jeux de données, ce qui serait nécessaire pour évaluer le « nombre d'emplois perdus ».

3. Quelles régions du canton sont les plus touchées par cette perte d'emplois ?

Le Conseil d'Etat ne dispose pas des données nécessaires pour répondre à cette question. L'Atlas statistique du Canton de Vaud¹ regroupe un grand nombre d'informations, dont le taux de variation des emplois par commune, mais il est impossible d'isoler le nombre d'emplois liés aux sociétés ayant quitté le canton en 2023.

4. Quelles sont les mesures existantes ou envisagées par le conseil d'Etat pour éviter ces déménagements ?

Le Conseil d'Etat est particulièrement attentif à la création et au maintien de conditions-cadres favorables au développement économique du canton, ainsi que le démontre la vision qu'il a définie dans le cadre de sa politique d'appui au développement économique (PADE) pour les années 2020 à 2025 : « Assurer la prospérité de la population vaudoise, fondée sur l'attractivité, la compétitivité, la durabilité et le rayonnement d'une économie qui favorise la création de nouveaux emplois et la vitalité du tissu existant. ».

La PADE constitue le cadre stratégique dans lequel s'inscrit l'action du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI). Elle se décline en un ensemble varié de mesures allant du soutien aux entreprises innovantes à l'appui au développement de projets régionaux et touristiques, en passant par la promotion des atouts du canton et l'accélération de la transition des entreprises vers la durabilité.

Au-delà de ces soutiens ciblés au tissu économique vaudois, le Conseil d'Etat s'appuie également sur d'autres entités et politiques publiques déterminantes pour l'amélioration des conditions-cadres, telles que l'allègement de la fiscalité des entreprises, la formation d'une main d'œuvre qualifiée ou la mise à disposition d'infrastructures performantes.

¹ <https://cartostat.vd.ch/>

S'il est toujours regrettable de voir des entreprises quitter le territoire cantonal pour d'autres lieux, il convient de relever l'excellente santé de l'économie vaudoise et des quelque 36'000 entreprises qui la composent, malgré un contexte international compliqué. En effet, le canton de Vaud reste le deuxième pôle de croissance le plus dynamique de Suisse.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 11 septembre 2024.

La présidente :

Le chancelier :

C. Luisier Brodard

M. Staffoni